

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 du 27 au 28 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 22 au 24 juin 2020 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1294.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

CREATIS - INSA Lyon
Bât. Blaise Pascal (502)
7 Avenue Jean Capelle
69621 VILLEURBANNE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : Monsieur Olivier BEUF est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a seated figure holding a staff with a snake, surrounded by the text 'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE' and 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the bottom. The acronym 'INSERM' is also visible within the stamp's border.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON